

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le
lundi 10 septembre 2018 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2018-09-215
6737

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2018-09-216
6737

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, d'accepter tel quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 août 2018.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2018-09-217
6737

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 août 2018.
Dépôt du rapport comparatif de janvier à août 2017 et 2018.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 836 m³, moyenne : 91 m³/jr
Secteur Les Buissons : 8 661 m³, moyenne 279 m³/jr
Station de recherche : 02-08-2018 au 04-09-2018 : 3,8 m³
Camping de la Rive : 02-08-2018 au 04-09-2018 : 7,13 m³

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 8 et 29 août 2018
Incendies : 9, 10, 12, 13, 22 et 28 août 2018



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

Premiers répondants : 16 août 2018
Formation des pompiers : Aucune
Rencontre : 23 août 2018

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : 15 août 2018.

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2018-09-218
6738

CORRESPONDANCE

Reçue :

- * Aucune.

Expédiée :

- * Mme Marielle Dionne, directrice, OMH de Pointe-aux-Outardes -18-08-30- Envoi de la résolution numéro 2018-08-201 selon laquelle le conseil municipal accepte la révision budgétaire 2018, datée du 26 juin 2018, de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes.
- * Mme Patricia Huet, directrice générale, MRC de Manicouagan -18-08-30- Envoi de la résolution numéro 2018-08-203 selon laquelle le conseil municipal accepte d'adhérer au projet de la mise en commun de services d'ingénierie et autorise la MRC de Manicouagan d'être responsable du dépôt du projet dans le cadre du programme financier du MAMOT, pour et au nom de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.
- * M. Yann St-Laurent, Entreprises R. & G. St-Laurent inc. -18-08-30- Envoi des résolutions numéros 2018-08-204, 2018-08-205 et 2018-08-206 selon lesquelles le conseil municipal accorde les contrats de déneigement pour les saisons 2018-2021 pour les appels d'offres 2018-03, 2018-04 et 2018-05.
- * M. Alain Miville, directeur, Sécurité publique - Protection incendie, Ville de Baie-Comeau -18-08-30- Envoi de la résolution numéro 2018-08-208 selon laquelle le conseil municipal accepte l'offre de la ville de Baie-Comeau pour effectuer les visites de prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés (incluant les plans d'intervention) sur le territoire de Pointe-aux-Outardes.
- * M. Frédéric Caron, Location Excavation R.S.M.F. inc. -18-08-30- Envoi de la résolution numéro 2018-08-209 selon laquelle le conseil municipal accepte les soumissions concernant le décapage de la zone végétale sur une superficie de 60 mètres par 80 mètres et le reprofilage du terrain avec le matériel existant pour la partie récréative au coût de 8 500 \$, ainsi que le décapage additionnel pour l'agrandissement du stationnement au coût de 1 795 \$, plus taxes.
- * M. Georges Lepage, Entreprise Georges Lepage inc. -18-08-31- Envoi de la résolution numéro 2018-08-210 selon laquelle le conseil municipal accepte la soumission concernant le déboisement des accotements des rues de Baie-Saint-Ludger et Labrie, au taux horaire de 137,68 \$, taxes incluses, pour un maximum de 80 heures, au montant total de 11 014,40 \$, taxes incluses.
- * Mme Marilou Deschênes, Signalisation Inter-Lignes -18-08-31- Envoi de la résolution numéro 2018-08-211 selon laquelle le conseil municipal accepte la soumission de Signalisation Inter-Lignes pour réaliser les travaux de marquage de la chaussée des rues municipales au coût 6 925,06 \$, taxes incluses.
- * M. Yann St-Laurent, Entreprises R. & G. St-Laurent inc. -18-08-31- Envoi

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



de la résolution numéro 2018-08-212 selon laquelle le conseil municipal accorde le contrat pour le remplacement de la vanne d'aqueduc de 200 mm située face au 117-119, rue Labrie, au coût de 8 900 \$, plus taxes.

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2018-09-219
6739

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2018-09-10, ainsi que la liste des transferts budgétaires suivante :

LISTE DES TRANSFERTS POUR SEPTEMBRE 2018

Transferts:

02 11000 331	Téléphone – Maire	+	300 \$
02 13000 331	Téléphonie	+	200 \$
02 13000 413	Comptabilité et vérification	+	50 \$
02 13000 424	Assurance – Cautionnement	+	25 \$
02 21000 441	Services – Sûreté du Québec	+	3 700 \$
02 22000 442	Serv. payées autres municipalités	+	8 000 \$
02 22000 525	Ent. et rép. – Véhicules incendie	+	500 \$
02 22000 649	Pièces et accessoires – Incendie	+	2 000 \$
02 32000 429	Assurance – Voirie	+	200 \$
02 32000 521	Ent. infrastructures routières	+	12 800 \$
02 32000 526	Ent. et rép. Machinerie et outillage	+	1 000 \$
02 32000 681	Électricité – Garage municipal	+	300 \$
02 35500 649	Plaques de rues, signalisation	+	1 000 \$
02 41200 141	Salaire régulier – Purif. Eau	+	2 000 \$
02 41200 200	Charges sociales - Employeur	+	500 \$
02 41200 522	Ent. et rép. – Usine purification	+	19 500 \$
02 41200 635	Produits chimiques	+	500 \$
02 41300 419	Services techniques - Conduite	+	500 \$
02 41300 681	Électricité et chauffage	+	1 500 \$
02 41500 419	Serv. Techniques – Vidanges fosses	+	1 500 \$
02 61000 411	Services professionnels	+	800 \$
02 61000 414	Urbanisme – Adm. et informatique	+	800 \$
02 63100 959	Comité d'embellissement (portail)	+	8 200 \$
02 70120 141	Salaire régulier - CCR	+	3 000 \$
02 70120 200	Charges sociales – Employeur	+	750 \$
02 70130 521	Ent. et rép. – Patinoire	+	1 000 \$
02 70150 521	Ent. et rép. – Parc et terrain de jeux	+	2 850 \$
			73 475 \$



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

02 11000 454	Formation et perfectionnement	-	300 \$
02 13000 527	Ent. et rép. – Équipement ADM	-	275 \$
02 19000 141	Salaire régulier – Concierge	-	3 000 \$
02 19000 200	Charges sociales employeur	-	500 \$
02 19000 341	Avis publics	-	1 000 \$
02 19000 970	Dons et subventions - OSBL	-	1 000 \$
02 22000 141	Salaire régulier – Prév. incendie	-	9 400 \$
02 22000 200	Charges sociales – Employeur	-	1 900 \$
02 33000 521	Contrat – Enlèvement de la neige	-	8 000 \$
02 34000 521	Contrat entretien éclairage public	-	1 000 \$
02 41300 516	Location machinerie	-	5 000 \$
02 41300 642	Matériaux	-	1 000 \$
02 52000 959	Participation O.M.H.	-	2 000 \$
02 61000 341	Avis publics	-	3 500 \$
02 62200 951	Promotion indus. et touristique	-	4 500 \$
02 70000 141	Salaire régulier – Superviseur loisirs	-	15 000 \$
02 70000 200	Charges sociales – Employeur	-	2 250 \$
02 70000 310	Frais déplacement	-	1 000 \$
02 70000 331	Superviseur – Téléphone	-	150 \$
02 70130 141	Salaire régulier – Patinoire	-	5 000 \$
02 70130 200	Charges sociales – Employeur	-	1 250 \$
02 70130 681	Électricité – Patinoire	-	750 \$
02 70150 141	Salaire régulier – Terrain de jeux	-	4 100 \$
02 70150 200	Charges sociales – Employeur	-	1 100 \$
02 70150 649	Pièces et accessoires – Terrain de jeux-	-	500 \$
			<hr/>
			73 475 \$

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2018-09-220
6740

SOUSSION – APPEL D'OFFRES # 2018-02 – FOURNITURE ET INSTALLATION DE GROUPES ÉLECTROGÈNES POUR LES STATIONS DE POMPAGE DES SECTEURS DE POINTE-AUX-OUTARDES ET LES BUISSONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à un appel d'offres public 2018-02 concernant la fourniture et l'installation de groupes électrogènes pour les stations de pompage des secteurs Pointe-aux-Outardes et Les Buissons ;

CONSIDÉRANT QU' après l'analyse de la soumission reçue, le soumissionnaire Drumco Énergie inc. est conforme ;

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été déposée, la municipalité peut négocier avec le soumissionnaire, si le montant est plus élevé que l'estimation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la soumission négociée à la baisse avec Drumco Énergie inc. concernant l'appel d'offres 2018-02 pour la fourniture et l'installation de groupes électrogènes pour les stations de pompage des secteurs de Pointe-aux-Outardes et Les Buissons, au coût de 85 700 \$, plus taxes.

Pour le paiement de ces immobilisations, un montant de 20 000 \$ sera pris dans le budget de fonctionnement, un montant 24 250 \$ sera pris dans le surplus accumulé et un montant de 50 000 \$ dans le Fonds Toulnostouc.

2018-09-221
6741

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
196 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 SEPTEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, le Village de Pointe-aux-Outardes souhaite emprunter par billets pour un montant total de 196 800 \$ qui sera réalisé le 17 septembre 2018, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
315-12	196 800 \$

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux IRLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 315-12, le Village de Pointe-aux-Outardes souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité,

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 septembre 2018 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 mars et le 17 septembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	17 000 \$	
2020.	17 500 \$	
2021.	18 100 \$	
2022.	18 700 \$	
2023.	19 300 \$	(à payer en 2023)
2023.	106 200 \$	(à renouveler)



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

QU' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 315-12 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 septembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2018-09-222
6742

**SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS – RÈGLEMENT
D'EMPRUNT 315-12 CONCERNANT L'ACHAT D'UN CAMION
AUTOPOMPE POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE la Village de Pointe-aux-Outardes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 septembre 2018, au montant de 196 800 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

17 000 \$	2,40000 %	2019
17 500 \$	2,65000 %	2020
18 100 \$	2,80000 %	2021
18 700 \$	3,00000 %	2022
125 500 \$	3,25000 %	2023

Prix : 98,00200

Coût réel : 3,68194 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE HAUTERIVE

17 000 \$	3,77000 %	2019
17 500 \$	3,77000 %	2020
18 100 \$	3,77000 %	2021
18 700 \$	3,77000 %	2022
125 500 \$	3,77000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,77000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE le Village de Pointe-aux-Outardes accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



billets en date du 17 septembre 2018 au montant de 196 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 315-12. Ces billets sont émis au prix de 98,00200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2018-09-223
6743

PROJECTION DE FORMATION 2019 – SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la M.R.C. de Manicouagan en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité, de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la M.R.C. de Manicouagan.



2018-09-224
6744

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

FORMATION – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister à la formation « Dans la foulée de l'adoption des PL 122, 155 et 108 » de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu le 19 septembre 2018, à Havre-Saint-Pierre, au coût de 307 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette formation.

2018-09-225
6744

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE LES DUNES

CONSIDÉRANT QUE l'école Les Dunes de Pointe-aux-Outardes désire développer un sentiment d'appartenance chez tous ses élèves en les équipant de chandails sportifs représentant leur couleur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, que la municipalité de Pointe-aux-Outardes remette un don de 250 \$ à l'école Les Dunes pour aider au financement de l'achat de chandails sportifs représentant leur couleur, pour tous ses élèves.

2018-09-226
6744

TRAVAUX – PORTAIL D'ENTRÉE

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement, de restauration et de la mise en valeur du portail d'entrée municipal dans le cadre des programmes d'aide « Fonds d'Initiative au Plan Nord » et « La Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) », doivent être finalisés avant le 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de divers fournisseurs pour la réalisation du projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat ou mandater les différents fournisseurs de la façon suivante :

Tessier Récréo-Parc (tables, bancs et support à vélo)	3 856,00 \$
Les Jeux Modulaires (balançoire avec 3 bancs)	1 770,88 \$
Construction A. Boudreault (main d'œuvre kiosque 24 X 12)	17 765,00 \$
Au Passé Reconstitué (main d'œuvre 3 kiosques 8 X 16)	21 510,00 \$
Fabrication LAM inc. (bois pour kiosques)	6 250,00 \$
Bois Manic inc. (bois pour kiosques)	1 248,00 \$
Les Aménagements Nordiques (main d'œuvre passerelle)	18 377,00 \$
Fabrication LAM inc. (bois pour passerelle)	6 827,00 \$
Bois Manic inc. (bois pour passerelle)	2 690,00 \$
Boîtes à fleurs (225 arbres et arbustes)	6 500,00 \$
Construction A. Boudreault (panneau d'information)	2 945,00 \$
Voltige (4 panneaux d'interprétation)	1 315,00 \$

Pour un total de 91 053,88 \$, plus taxes.

Le manque à gagner pour payer les coûts du projet, soit un montant de 25 879,01 \$ sera pris dans le « Programme de mise en valeur des infrastructures » d'Hydro-Québec.

2018-09-227
6744

CHANGEMENT AU CALENDRIER 2018 – SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 148 du Code municipal, la

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



municipalité avait établi, par résolution, avant le 31 décembre 2017, le calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire changer la date de la séance ordinaire du mois d'octobre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le changement du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2018 :

- Lundi 1^{er} octobre 2018 à 19 h 30
- Lundi 12 novembre 2018 à 19 h 30
- Lundi 10 décembre 2018 à 19 h 30

2018-09-228
6745

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, de nommer M. Pierre Ross au titre de maire suppléant pour la période du 11 septembre au 12 novembre 2018.

AFFAIRES NOUVELLES

2018-09-228
6745

TRAVAUX DE RÉPARATION – PLANCHER DU LOCAL DES BANCS DES JOUEURS DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE le plancher du local des bancs des joueurs de la patinoire est à refaire et à solidifier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, d'entériner l'achat des matériaux pour les travaux de réparation du plancher du local des bancs des joueurs de la patinoire, auprès de Roland Tremblay & Fils inc., au coût de 2 380,12 \$, taxes incluses.

JOURNÉE MONDIALE DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE

Aujourd'hui est la Journée mondiale de la prévention du suicide. Cette année encore, la thématique nationale est « Prenez une minute, changez une vie ». Le Centre de prévention du suicide Côte-Nord a sollicité la municipalité de Pointe-aux-Outardes afin de rendre disponible les cartons-sourires à sa clientèle. Une distribution des cartons est faite à toutes les personnes présentes dans la salle.

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.



2018-09-229
6746

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 36.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE